



PORSCHE

PORSCHE



Performances prépayées.

Plan de service mécanique Porsche.

C'est payant de garder votre Porsche à son meilleur.

Les bienfaits d'un véhicule en parfaite santé mécanique ne se limitent pas aux performances. En souscrivant au Plan de service mécanique Porsche, vous payez les prix en vigueur à la date de souscription et vous vous prémunissez contre toute hausse de prix des pièces et de main-d'oeuvre. En outre, le prépaiement autorise des économies substantielles par rapport au paiement à la pièce.



Avantages pour le client



Valeur sûre

En prépayant tous les travaux d'entretien recommandés par l'usine, vous vous prémunissez contre toute hausse de prix des pièces et de main-d'oeuvre. Par rapport au paiement à la pièce, vous profitez d'économies substantielles durant la validité du Plan. Si une pièce doit être remplacée dans le cadre d'un entretien prépayé, le PSMP garantit l'usage d'une pièce d'origine Porsche, préservant ainsi l'intégrité des performances et par conséquent, la valeur de revente. En procédant à tous les travaux d'entretien recommandés par l'usine, vous protégez aussi la valeur de revente de votre Porsche. En outre, si vous vendez votre véhicule avant l'échéance du plan, tous les avantages sont transférés au prochain propriétaire, ce qui constitue un excellent argument de vente.

Commodité

Aux avantages financiers s'ajoute la commodité, puisque le prix du PSMP peut être inclus dans les paiements mensuels lorsque le client loue ou finance son véhicule auprès des Services financiers Porsche Canada. En tant que détenteur d'un plan, vous recevrez un rappel lorsqu'un entretien d'usine est prévu, assurant ainsi votre tranquillité d'esprit quant à la bonne santé mécanique de votre véhicule.

Transparence

Pour toute la durée du plan, puisque le prix et le calendrier des travaux recommandés par l'usine sont préétablis, vous ne serez exposé à aucune surprise et détiendrez un aperçu complet de l'entretien régulier qui sera effectué sur votre Porsche.

Performance optimale

Plus de 70 % des Porsche jamais construites roulent encore. La mission des techniciens certifiés Porsche consiste à poursuivre dans cette voie. Tous les travaux seront effectués par un technicien certifié Porsche qui utilisera des pièces d'origine Porsche. Lorsque vous confiez l'entretien de votre véhicule à un Centre Porsche, la qualité du travail est garantie pour que votre Porsche livre tout son potentiel de performances pour des années à venir.

La tranquillité d'esprit, livrée de série

Choix de durée

Il existe différents Plans de service mécanique Porsche pour vous permettre de choisir la durée qui convient le mieux à vos besoins. À l'échéance du PSMP de 3 ou de 4 ans, vous pourrez prolonger la protection en vous procurant le Plan Plus Deux (de 2 ans, renouvelable) vous pourrez ainsi couvrir jusqu'à 15 ans d'entretien à partir de la date d'achat initiale. Vous pouvez acheter les prolongations Plus Deux (de 2 ans) en même temps que le PSMP sur 3 ou 4 ans. Si vous choisissez de ne pas acheter le PSMP de 3 ou de 4 ans dans les 365 jours suivant l'achat du véhicule, vous pouvez toujours acheter le Plan autonome Plus Deux (de 2 ans) trois ans après la date d'achat du véhicule, c'est-à-dire au début de la 4^e année.



Couverture

Le plan couvre tous les entretiens réguliers recommandés par l'usine et figurant dans le Guide d'entretien, notamment :

- vidange d'huile et remplacement du filtre
- filtre à air du moteur, filtre à pollen, bougies, scellant pour pneu, liquide pour freins, courroie d'entraînement et vidange d'huile de transmission
- inspections complètes de toutes les pièces et tous les systèmes

Admissibilité

Tous les modèles 2019, 2020 ou plus récents en service depuis moins d'un an / ayant parcouru moins de 15 000 km sont admissibles au PSMP de 3 ou 4 ans, à l'exception des véhicules de série en édition spéciale.*

Pour le Plan Plus Deux (de 2 ans), seuls les millésimes 2010 et plus récents sont admissibles. Les plans peuvent être vendus dans les 13 ans ou 195 000 km.

* Veuillez consulter un conseiller du service de votre centre Porsche.

Conditions et exceptions : Le PSMP n'est ni annulable ni remboursable. Aucun remboursement ne sera accordé si la durée d'un contrat de financement ou de location est inférieure à la période de couverture du Plan. Le PSMP est associé au véhicule pour lequel il a été acheté. Si le véhicule est vendu, le PSMP suit son cours en faveur du nouveau propriétaire. Le plan est valide uniquement dans le pays dans lequel il a été acheté. Si un véhicule couvert par un PSMP est déclaré perte totale par une compagnie d'assurance, le propriétaire du véhicule recevra en guise de remboursement 200 \$ pour chaque entretien restant. Le PSMP sera annulé si le véhicule couvert fait l'objet d'une reprise de possession par le détenteur du privilège.



La société Dr Ing. h.c. F. Porsche AG est titulaire de nombreuses marques de commerce, déposées et non déposées, notamment Porsche Crest^{MD}, Porsche^{MD}, Boxster^{MD}, Carrera^{MD}, Cayenne^{MD}, Cayman^{MD}, Macan^{MD}, Panamera^{MD}, Tiptronic^{MD}, VarioCam^{MD}, PCM^{MC}, 911^{MC}, 4S^{MD}, Taycan^{MD}, ainsi que les numéros de modèle et les formes distinctives des véhicules Porsche. Les marques de commerce de tiers figurant dans la présente brochure sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Automobiles Porsche Canada, Ltée et ses filiales considèrent les spécifications exactes au moment d'aller sous presse. Cependant, les spécifications, l'équipement de série et les options sont fournis sous réserve de modifications sans préavis. Il est possible que certaines options ne soient pas offertes au moment de la construction du véhicule. Certains véhicules peuvent être illustrés avec de l'équipement qui n'est pas offert au Canada. Veuillez consulter votre centre Porsche pour obtenir une liste à jour des options et vérifier les accessoires livrés en option que vous avez commandés. Porsche vous recommande de toujours boucler votre ceinture de sécurité et de respecter les dispositions du code de la route.